

Albens, le 30/05/ 2011

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 mai 2011

Convocation du : 17 mai 2011

PRESENTS à l'ouverture de séance : GIROUD C. - ANDRE C. - BUGNARD JJ - CLARET M. - FERREIRA J. - GINET R. - LAPERRIERE M. - MARLIERE C. - ORTOLLAND A. - PAULAIS JJ. - PENOT G. - PETITCOLAS F. - PILLET J. - REVIL MD. - ROSSET E. - ROSSILLON JL. - SARDET D. - THOMAS M. - TRUCHE P. -
Arrivée en cours de séance : GERBELOT M. -
EXCUSE : FONTAINE JP. - PICON A. -

Monsieur Christophe MARLIERE est élu secrétaire de séance (rapport 1).

Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de séance du 28 mars 2011 ainsi que sur le compte-rendu du 27 avril 2011, étant toutefois précisé qu'il convient de rectifier en page 1 la date de convocation (convocation du 13 avril et non du 17 mars comme indiqué sur le compte-rendu).

le Conseil Municipal accepte d'inscrire en points supplémentaires à l'ordre du jour (rapport 1 bis) :

- au titre des finances (rapport V/4) - l'approbation d'une convention avec l'Office National des Forêts pour l'utilisation du parcours sportif ;
- au titre de l'animation (rapport VIII/2) - attribution de subventions aux associations sportives ;
- au titre des travaux (rapport VII/5) - demande de la Commune de LA BIOLLE pour un secours en eau potable.

Avant l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal prend acte des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- Décisions prises par Monsieur Le Maire :

- o Choix de la Société FARCOR pour la fourniture et la livraison des plaques de noms et numéros des rues de la Commune ; la dépense s'élève à la somme de 24 619.82 € TTC.
- o Prise en charge des frais d'intervention d'un huissier de justice dans le cadre des notifications à une personne vulnérable et malade pour la procédure de DUP de la nouvelle école. La présente décision vaut pour l'ensemble des notifications réglementaires à intervenir, étant précisé, à titre indicatif que la première intervention de l'huissier s'élève à la somme de 81.59 €.
- o Révision de la cotisation « dommages aux biens » à verser à la SMACL pour l'année 2011 ; le prix est ramené à 6 173.06 € TTC pour tenir compte d'une réduction de la superficie globale déclarée.
- o Décision de mise en place d'un chauffage dans deux travées du bâtiment des services techniques. Les travaux sont confiés à l'entreprise BRAUER pour un coût de 6 496.67 € TTC.

Décision prise par le 1^{er} Adjoint, Monsieur Robert GINET :

- o Travaux électriques dans le nouveau bâtiment des services techniques. Les travaux sont confiés à l'entreprise PORCHERON pour un coût de 6 458.40 € TTC.

ADMISSIONS EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES (rapport V/1).

Monsieur le Trésorier d'ALBENS a présenté le 19 avril 2011 un état de produits irrécouvrables pour des consommations d'eau impayées.

Le Conseil Municipal accepte l'admission en non valeur d'une partie de ces factures impayées, représentant une somme globale de 498.62 € tout en souhaitant le maintien de la facturation pour 4 contribuables, représentant une somme totale de 694.78 €.

IL donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires

ACHAT D'UN BUNGALOW A LA COMUNE DE SAINT PIERRE D'ENTREMONT - (rapport V/2)

La Commune a l'opportunité d'acheter d'occasion un bungalow de 72 m² en bon état à la Commune de Saint Pierre d'Entremont pour la somme de 10 000 € TTC.

Madame Michèle THOMAS, Monsieur Robert GINET, Monsieur François PETITCOLAS et Monsieur Edmond ROSSET sont allés visiter ce bungalow le 04 avril dernier.

Ce bungalow serait installé à l'école primaire pour remédier au manque de locaux. Il pourrait servir dans un premier temps aux activités de l'ADACA et dans un deuxième temps, à une classe en cas d'ouverture d'une classe supplémentaire.

L'enlèvement, le transport, la livraison et la réinstallation du bungalow seraient à la charge de la Commune d'Albens. Son enlèvement du site de Saint Pierre d'Entremont devra avoir lieu avant le 30 septembre 2011.

Un acte de vente doit être signé entre la Commune d'Albens et la Commune de Saint Pierre d'Entremont pour sceller ces accords.

Après discussions, le Conseil Municipal décide de :

- Accepter les termes de cette vente comme ils vous ont été présentés ci-dessus,
- Autoriser Monsieur Robert GINET et/ou Madame Michèle THOMAS, à signer cet acte de vente sous seing privé avec la commune de Saint Pierre d'Entremont pour l'achat d'un bungalow d'occasion de 72 m² d'un montant de 10 000 € TTC.

ANCIENNE PROPRIETE DUCHENE : précisions sur les conditions de la vente à la Communauté de Communes du Canton d'ALBENS - (rapport V/3).

Suite à la délibération du 10 novembre 2010, une requête au Tribunal de Grande Instance de CHAMBERY a été déposée conjointement par la Commune d'ALBENS et les CONSORTS DUCHENE afin de permettre à la Commune de vendre le bien cadastré à la section C sous le numéro 803 qui avait fait l'objet d'un legs par Monsieur Auguste DUCHENE en 1951.

Par ordonnance du 12 avril 2011, le Tribunal de Grande Instance a conféré force exécutoire à ladite transaction, ce qui permet désormais d'envisager la régularisation par acte notarié de la vente telle qu'elle a été envisagée à la Communauté de Communes du Canton d'ALBENS.

Le prix convenu est de 300 000 € sachant que le Service France Domaines avait évalué le bien à 290 000 € le 18 juin 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

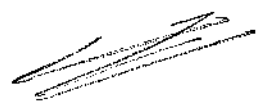
- Confirme la vente à la CCCA de la propriété cadastrée à la section C sous le numéro 803 au prix de 300 000 €. Le paiement du prix interviendra de la manière suivante :
 - o 150 000 € payables dès l'accomplissement des formalités hypothécaires,
 - o 150 000 € payables dans un délai de 18 mois à compter de la signature de l'acte sans intérêt.
- Donne pouvoir à Monsieur Robert GINET et à Madame Marie-Dolorès REVIL, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour toutes les formalités nécessaires à ce dossier, sachant que l'acte sera reçu en l'Etude de Maître LEFEVRE, notaire à MOUTIERS, comme le prévoit la délibération du 10 novembre 2010.
- Prend note des dispositions du protocole de médiation signé le 23 novembre 2004 homologué par le Tribunal de Grande Instance le 7 juillet 2005, qui précise qu'un représentant de la succession, en l'occurrence Monsieur Gérard DUCHENE, interviendra à l'acte notarié.

APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION PASSEE AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS POUR L'UTILISATION DU PARCOURS SPORTIF- (rapport V/4).

Dans le cadre de la création du parcours santé, une convention d'occupation du domaine forestier avait été signée le 18 janvier 2005 entre l'Office National des Forêts, les Services Fiscaux et la Commune d'ALBENS. Depuis lors, l'utilisation de ce parcours par les sportifs et les amoureux de la nature s'est faite en parallèle à l'exercice de la chasse en forêt domaniale.

Une concertation a été engagée avec l'ONF afin de renforcer la sécurité des personnes, permettant désormais d'envisager la signature d'un avenant à la convention de 2005. Le projet d'avenant prévoit :

- la suspension de la chasse sur l'ensemble de la forêt domaniale à compter du 1^{er} avril 2011 jusqu'au 31 mars 2016.



cm

- le versement par la Commune d'une redevance annuelle de 400 € (au lieu de 46 € prévu en 2005) pour tenir compte de la perte du loyer de la chasse. Cette redevance serait actualisée chaque année au 1^{er} janvier, en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction (indice de référence 2^{ème} trimestre 2010).
- l'organisation de battues administratives en cas de surdensité de gibier.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant dans les conditions définies ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire et Monsieur Robert GINET, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à le signer.

MODIFICATION DU TRACE DE LA VOIE COMMUNALE DE LA RIPPE – rapport VI/1.

Par délibération du 28 septembre 2010, le Conseil Municipal avait souhaité engager la procédure de modification du tracé de la voie communale n° 13 de La Rippe avec :

- le classement en voie communale de la parcelle C 1053, qui appartient actuellement au domaine privé de la Commune bien qu'étant affectée à l'usage du public ;
- le déclassement de la portion de voie qui n'est plus affectée à l'usage du public, soit une surface de 115 m².

Conformément à la réglementation, une enquête publique a été mise en place pour cela et Monsieur Philippe GAMEN, commissaire-enquêteur, a donné, le 6 mai 2011, un avis favorable sans réserve ni recommandations à ce classement/déclassement.

Le Conseil Municipal décide en conséquence :

- de valider le classement/déclassement tel que défini ci-dessus, tout en confirmant que cette emprise intégrée au tableau de classement de la voie communale sous le numéro 13 est dénommée Montée de La Rippe.
- de donner pouvoir à Monsieur Robert GINET et à Madame Marie-Dolorès REVIL, avec faculté d'agir ensemble ou séparément pour toutes les démarches nécessaires dans le cadre de la présente décision.

Monsieur Le Maire se retire. Monsieur Robert GINET est élu Président de séance.

MODIFICATION DU TRACE DU CHEMIN RURAL DES RAVOIRES A FUTENEX - rapport VI/2.

Par délibération du 28 septembre 2010, le Conseil Municipal avait souhaité engager la procédure de modification du tracé du chemin rural des Ravoires à Futenex, dont le tracé tel qu'il figure au cadastre passe sur des parcelles privées cadastrées A 1519 et A 1520, cette dernière parcelle supportant une construction appartenant aux Consorts ARBARETE.

Conformément à la réglementation, une enquête publique a été mise en place et Monsieur Philippe GAMEN, commissaire-enquêteur, a donné, le 6 mai 2011, un avis favorable sans réserve ni recommandations à cette modification de tracé du chemin rural en question.

Le Conseil Municipal décide en conséquence :

- de valider la modification du tracé tel que défini ci-dessus.
- de donner pouvoir à Monsieur Robert GINET et à Madame Marie-Dolorès REVIL, avec faculté d'agir ensemble ou séparément pour toutes les démarches nécessaires dans le cadre de la présente décision.

Retour de Monsieur Le Maire qui reprend la présidence de l'Assemblée.

Arrivée de Madame Monique GERBELOT, retenue précédemment par d'autres engagements.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL DE LA SAVOIE ET A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – rapport VII/1.

Salles socio-sportives.

La Commune d'Albens souhaite réaliser deux salles socio-sportives accompagnées de vestiaires qui seront mis à disposition de plusieurs associations sportives de la commune afin qu'elles disposent de locaux adaptés.

Une salle socio-sportive et vestiaire seront installés à l'emplacement actuel du local du Tennis et accueilleront l'association du Tennis. Une deuxième salle socio-sportive et vestiaire seront installés à côté de l'emplacement actuel du local de l'US Boules et accueilleront l'association des Boules Lyonnaises. Ces deux bâtiments représentent respectivement une surface d'environ 77,40 m² et 20,50 m².

Les permis de construire de ces deux bâtiments ont été déposés le 30 mars 2011 en mairie d'Albens par l'Architecte Daniel DIDIER d'Albens choisi pour cette opération.

Le montant de ces aménagements qui comportent la construction des deux bâtiments mais aussi les aménagements extérieurs liés à ces constructions a été estimé comme suit :

- Salle socio-sportives et vestiaire pour le Tennis Club : 124 845,00€ HT soit 149 314,62 € TTC,
- Salle socio-sportives et vestiaire pour l'US Boules Albens : 89 880,00 € HT soit 107 496,480 € TTC

Après discussions, le Conseil Municipal décide de :

- De demander une subvention au Conseil Général de la Savoie pour ce projet de deux salles socio-éducatives pour un coût total des travaux estimé à 214 725,00 € HT soit 256 811,11 € TTC,
- De demander l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention,
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire et/ou Monsieur Robert GINET pour toutes les formalités nécessaires à cet effet.

Terrain multisport.

La commune d'Albens connaît aujourd'hui un fort accroissement de sa population. Cela implique une augmentation d'enfants et d'adolescents. Afin de répondre à la demande croissante d'un besoin d'activités diverses de cette jeune population, la solution d'implanter un terrain multisports paraît judicieuse.

Ce terrain multi-sport serait installé à proximité du centre-ville sur une parcelle de 2500 m². En plus de ce terrain, la Commune souhaite mener certains aménagements complémentaires permettant de créer des jeux pour enfants de bas âges. Elle porte également une attention particulière à l'intégration paysagère de cet équipement proche du camping (en amont du terrain) et d'une grotte (en aval du terrain) appartenant au diocèse et qui fait l'objet de nombreuses visites.

Déjà desservis en cheminement piéton, la commune profiterait de cette opération pour créer des accès adaptés aux personnes à mobilité réduite amenant notamment à la Grotte.

A l'horizon 2013-2014, un nouveau groupe scolaire et un parking seront construits à proximité immédiate de cet aménagement et de ce terrain multi-sport.

Le coût de l'opération s'élèverait à 151 000,00€ HT soit 180 596,00 € TTC.

Une demande de subvention est envisagée auprès du Conseil Général et auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour ce projet.

Après discussions, le Conseil Municipal décide de :

- Accepter de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la programmation 2011 au Conseil Général de la Savoie ainsi qu'à la Caisse d'Allocations Familiales pour l'aménagement d'un terrain multisports et de ses abords pour un montant estimé à 151 000,00€ HT soit 180 596,00 € TTC,
- De demander l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention,
- Autoriser Monsieur le Maire et/ou Monsieur Robert GINET à signer l'ensemble des pièces du dossier.

Extension du cimetière et création d'un columbarium.

Aujourd'hui le cimetière d'Albens arrive à saturation, les places disponibles en terre et au columbarium sont extrêmement limitées. En effet, le cimetière ne compte plus que 5 places en terre disponibles.

Afin de répondre aux mieux au besoin légal, la Commune d'Albens souhaite étendre ce cimetière dans un plan d'ensemble répondant aux mesures du devoir de mémoire et au souvenir des défunts. De plus, 40 espaces pour urnes funéraires seront créés dans ce cadre.

Plus qu'une extension, elle souhaite aussi répondre aux besoins des cultes religieux diversifiés et aux attentes variées (inhumation, dispersion des cendres, carrés confessionnels....) de la population en matière funéraire.

Le coût de ces travaux est estimé à 314 360,00 € HT (dont 28 720 € HT pour le columbarium) soit 375 974,56 € TTC.

Une demande de subvention est envisagée auprès du Conseil Général de la Savoie pour l'extension du cimetière et pour la création d'un columbarium.



Après discussion, le Conseil Municipal décide de :

- Demander une subvention auprès du Conseil Général de la Savoie pour l'extension du cimetière et pour la création d'un columbarium pour un coût total de 314 360,00 € HT dont 28 720 € HT pour le columbarium,
- Demander l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention,
- Autoriser Monsieur Le Maire et/ou Monsieur GINET Robert d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE : approbation d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre – rapport VII/2.

Suite au concours d'Architecture, la SAS PATEY ARCHITECTES (mandataire) / IBSE / CET / ECHOLOGOS / HUET a été chargée d'une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de construction du nouveau groupe scolaire d'ALBENS, pour un montant forfaitaire provisoire de rémunération de 614 236,00 €HT soit 786 226,48 €TTC. Ce marché a été notifié le 13 avril 2011.

Le mois m_0 du marché étant non renseigné dans l'acte d'engagement contrairement à ce qu'indique le CCAP, et la date de valeur du Coût Prévisionnel Provisoire défini dans le programme étant également absente de l'acte d'engagement, un avenant doit être passé afin de fixer ces valeurs.

Le mois m_0 prévu dans différents articles du CCAP sera donc le mois de remise de l'offre à savoir le mois de décembre 2010.

Le Coût Prévisionnel Provisoire fixé à 4 952 000 € HT dans l'acte d'engagement sera en date de valeur juillet 2010 comme stipulé dans le programme.

Après discussions, le Conseil Municipal décide de :

- Accepter les termes de cet avenant comme présentés ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire et/ou Monsieur Robert GINET, à signer cet avenant avec la société SAS PATEY ARCHITECTES (mandataire du groupement).

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES D'ALBENS : approbation d'un avenant au contrat passé avec la Société ENVERGURE – rapport VII/3.

Le contrat concernant l'étude pour la dénomination et la numérotation des rues d'Albens a été notifié à l'entreprise ENVERGURE de Groisy, le 25 janvier 2010. La mission a commencé dès la notification du marché.

Le cahier des charges pour le recrutement de l'entreprise en charge de cette étude prévoyait 1100 numéros à donner (attribution des numéros à chaque habitation et entreprise) et 65 rues à travailler (découpage de voies et implantation des mâts). Le montant du devis d'ENVERGURE accepté par nos soins, sur cette base, s'élève à 7400 € HT soit 8 850,40 € TTC.

Cependant, lors de l'étude, 1289 numéros ont été attribués et 124 rues ont été étudiées.

Au vu de ces nouvelles quantités, le temps de travail de l'entreprise ENVERGURE a été augmenté. Cette charge de travail supplémentaire se traduit par l'augmentation du devis, initialement accepté, d'un montant forfaitaire de 1 400 € HT soit 1 674,40 € TTC.

Cette somme représente une augmentation du marché de 18,92 % par rapport au contrat initial. Un avenant n°1 doit donc être signé avec l'entreprise ENVERGURE pour prendre en compte ce travail supplémentaire non prévu dans le cahier des charges initial.

Après discussions, le Conseil Municipal décide de :

- Accepter les termes de cet avenant comme présentés ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire et/ou Monsieur Robert GINET, à signer cet avenant avec la société ENVERGURE pour un montant supplémentaire de 1400 € HT.
- Autoriser Monsieur le Maire et/ou Monsieur Robert GINET à signer l'ensemble des pièces de ce dossier.

Ce rapport était l'occasion de proposer de dénommer l'espace à l'arrière de la maison des associations « Espace Jean Moulin » et de proposer de dédier le nom d'Auguste Duchêne à une rue de la Commune.

SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE : approbation d'une convention avec le SIVU du RIGOLET – rapport VII/4.

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, les frais liés à l'étude sont supportés par le syndicat mixte du Rigolet qui coordonne l'étude, et réclamera aux communes concernées le versement des frais qui les concernent spécifiquement dans cette étude.

La répartition du coût de l'étude à prendre en charge par les communes :

Albens	19 758,00
La Biolle	11 300,85
Cessens	7 626,45
St Germain	7 860,00
Total (€ HT)	46 545,30

La participation de chaque commune aux dépenses prises en charge par le Syndicat mixte du Rigolet doit faire l'objet d'une convention signée entre leurs maires préalablement autorisés par leurs organes délibérants respectifs et Monsieur le Président du Syndicat mixte, autorisé par délibération du conseil syndical en date du 13 avril 2011.

Il est précisé que, du fait des dépenses déjà engagées, le syndicat mixte du Rigolet exigera des communes membres le versement d'un acompte de 80% au montant prévu par la convention dès le premier semestre 2011.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la participation de la commune d'Albens aux frais engagés par le syndicat mixte du Rigolet pour la réalisation de l'étude « schéma directeur d'Alimentation en eau potable », pour un montant de 19 758 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président du syndicat mixte du Rigolet concernant cette participation financière.
- De demander que soit étudié prochainement les conditions d'un maillage entre le réseau d'ALBENS et celui du RIGOLET qui présente un intérêt, non seulement pour la Commune, mais également pour les Communes du Syndicat concerné.

DEMANDE DE LA COMMUNE DE LA BIOLLE POUR UN SECOURS EN EAU POTABLE – rapport VII/5.

Par courrier du 23 mai 2011, la Commune de LA BIOLLE a sollicité la Commune d'ALBENS pour un secours en eau potable afin de mettre en place un plan de secours en eau potable au cas où le niveau des sources locales, actuellement bas, viendrait à se dégrader, mettant ainsi en péril l'alimentation de la Commune de LA BIOLLE.

Les élus de LA BIOLLE ont donc engagé une réflexion, en collaboration avec l'exploitant du réseau et le Bureau d'Etudes ayant actuellement en charge le schéma directeur des Communes d'ALBENS – LA BIOLLE – CESSENS – SAINT GERMAIN LA CHAMBOTTE et SIVU DU RIGOLET.

La solution proposée consisterait en un maillage depuis le réseau d'ALBENS, à partir des villages d'Orly ou de Marine, pour réalimenter le réseau de LA BIOLLE au niveau de Tarency. Les infrastructures à mettre en place sur ALBENS seraient : un regard avec un compteur. La conduite provisoire de 1500 mètre serait installée par la Commune de LA BIOLLE. Le besoin estimé serait de 150 m3/jour.

Après de nombreux échanges, le Conseil Municipal, donne un avis favorable à cette demande de secours en eau potable si le réseau de la Commune d'ALBENS le permet.

ORGANISATION DE LA 7^{ème} RONDE DES FOURS – rapport VIII/1.

La commission animation et culture propose de reconduire le dimanche 31 juillet prochain la « Ronde des Fours », randonnée pédestre, gourmande, familiale et conviviale, qui a pour but de relier les fours de la Commune. Ces étapes seront ponctuées de dégustations de spécialités cuites au feu de bois.

Des animations se tiendront durant l'après-midi à l'espace Chantal Mauduit, et la journée s'achèvera par un repas partagé à la salle d'animation.

La commission propose 2 tarifs (randonnée, dégustations et repas compris) :

- Adulte : 6 €
- Enfant (de 3 à 10 ans) : 2 €
(gratuit pour les moins de 3 ans)
- tarif pour le repas uniquement : 6 €

Sont prévus : 800 tickets adultes, 200 tickets enfants et 50 tickets repas seul.

En partenariat avec l'association Ecocup, des gobelets réutilisables seront proposés contre une caution de 1 €. Les porte verre « tour de cou » seraient vendus 1,50 € et les porte-verre « ceinture » seraient vendus 1 €.

En outre, il est prévu la vente de pains, pâtisseries et autres spécialités cuites au four s'il en reste à l'issue des dégustations et du repas. Les tarifs proposés, en fonction des produits, sont les suivants :

- Portion tarte, pizza, quiche : 2 €
- Pain (petit) : 3 €
- Pain (gros) : 5 €
- Saint-Genix : 7 €

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs d'inscription à la Ronde de Fours 2011, ainsi que les tarifs de vente de produits ; ces tarifs seront valables pour cette édition et les suivantes, jusqu'à une prochaine délibération du conseil municipal
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour l'accomplissement des formalités nécessaires, notamment pour la création des tickets destinés aux inscrits et la destruction de ceux non utilisés.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2011 – rapport VIII/2.
Sur proposition de la Commission Animation et Culture, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations sportives membres de l'Omnisport les subventions suivantes au titre de l'année 2011 :

Association	Proposition de subvention (en €)	Subvention exceptionnelle (en €)
Omnisport (Edmond ROSSET ne prend pas part au vote)	400,00	
US Albens Tennis et école de tennis (Jean-Jacques PAULAIS et Michèle THOMAS ne prennent pas part au vote)	2 600,00	
US Albens Football (Entente La Biolle Albens)	5 500,00	
Albens Club Pédestre (Edmond ROSSET, Guy PENOT et Joëlle PILLET ne prennent pas part au vote)	300,00	600,00
Gymnastique Volontaire	500,00	
Union Gymnique (Dominique SARDET ne prend pas part au vote)	600,00	
Albens Judo	1 000,00	
Pétanque Albanaise (Joëlle PILLET ne prend pas part au vote)	300,00	
US Albens Volley ball	300,00	
US Albens Handball (Pierre REVIL ne prend pas part au vote)	900,00	
Team Auto Albanais	450,00	
TOTAL	12 850,00	600,00
	13 450,00	

Le Conseil Municipal approuve l'octroi de ces subventions et subventions exceptionnelles et en confirme les montants. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour l'accomplissement des formalités nécessaires.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX EN COURS.

Au nom de la commission des travaux, José FERREIRA, Président, rappelle brièvement les réalisations en cours :

- salle d'animation : les travaux de peinture sont achevés alors qu'il reste à trouver un charpentier pour la réfection des escaliers en bois ;
- bureau à l'école élémentaire : les travaux sont également terminés et ont permis à l'adjoint d'animation responsable du personnel des écoles de prendre ses fonctions dans de bonnes conditions ;
- aménagements sur voirie communale : des travaux seront réalisés dès cet automne après une consultation d'entreprises ; seront notamment concernés :
 - o le busage Les Granges/futenex
 - o le busage Ansigny
 - o la réalisation d'un plateau à Ansigny.

Seront également exécutés cet automne les travaux d'aménagement de trottoirs dans le cadre du marché passé avec l'entreprise MITHIEUX

Des aménagements de sécurité ont été réalisés dans le secteur Rue du Fontanil/Les Chênes Dorés avec la continuité du trottoir qui a été faite par les Services Techniques.

- Réseaux d'eaux pluviales Les Quarroz : une consultation est en cours.
- Terrain de football : les travaux sont achevés.

Les travaux d'extension du cimetière et d'aménagement d'un terrain multisport feront l'objet d'une consultation dans les prochains jours pour un démarrage des travaux en octobre ou novembre 2011.

La consultation pour les salles socio-sportives (boules et tennis) sera également lancée très prochainement avec début des travaux programmé pour septembre 2011.

Parallèlement, l'équipe de maîtrise d'œuvre PATEY ARCHITECTES prépare l'avant projet sommaire qui sera présenté au comité de pilotage le 15 juin 2011.


Christophe MARLIÈRE,

Secrétaire de séance,

Claude GIROUD,

